

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre à 18h30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le quatre octobre deux mil vingt-trois, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

**1- Centre d'accueil de groupes avec hébergement – Lots n° 6 : Menuiseries intérieures et n° 10 : Electricité CDO/CFA - chauffage – Avenants.**

Le conseil municipal, à la majorité :

- APPROUVE la signature d'avenants n° 1 pour les lots n° 6 – Menuiseries intérieures et n° 10 – Electricité CDO/CFA – chauffage.

**2- Urbanisation du secteur « Le Douviou » - Choix d'un aménageur ou d'un groupement aménageur/opérateurs.**

Considérant le caractère homogène et harmonieux de la solution proposée par la SECIB, de leur offre supérieure de lots destinés aux primo-accédants et de la qualité environnementale de leur projet,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- RETIENT la SECIB en qualité d'aménageur du futur secteur « Le Douviou ».

**3- Personnel communal – Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps non complet avec une quotité de travail de 26,25/35 (temps de travail annualisé).**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- CREE, au 1er novembre 2023, un emploi permanent d'adjoint technique principal de deuxième classe à temps non complet (26,25/35 – 75% - temps de travail annualisé) afin de venir compléter les effectifs du service technique communal constitués de deux postes permanents à temps complet.

**4- Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine – Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- RETIENT, pour ses agents (*titulaires et stagiaires*) immatriculés à la C.N.R.A.C.L., la proposition de base du contrat d'assurance des risques statutaires proposée par le cabinet RELYENS (*courtier gestionnaire*) et la compagnie CNP.

**5- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude pour l'année 2022.**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune émanant du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable de la Côte d'Emeraude (*producteur d'eau potable*).

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service d'eau potable.

**6- Lotissement « Les jardins de la Baie » – Dénomination de la rue.**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- MOMME « Rue des vergers » la voie desservant les lots du futur lotissement « Les jardins de la Baie ».